

Informations aux actionnaires de

Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market ILC Equity Fund

Credit Suisse (Lux) Europe Equity Absolute Return Fund

CS Investment Funds 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 124.019

(la «**société**»)

1. Les actionnaires de CS Investment Funds 2 – **Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market ILC Equity Fund** (désigné par le «**compartiment**» aux fins du présent point) sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société de liquider les catégories d'actions suivantes (les «**catégories**») du compartiment, comme indiqué ci-dessous, avec effet au 30 novembre 2017 (la «**date de résiliation**»).

Compartiment

CS Investment Funds 2

Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market ILC Equity Fund

Catégorie	Monnaie	ISIN
BH	EUR	LU0475784855
UBH	EUR	LU1138699258
UBH	GBP	LU1138699332

Le conseil d'administration de la société estime que la liquidation des catégories est conforme aux intérêts des actionnaires des catégories dans la mesure où les actifs nets actuels respectifs des catégories n'ont pas atteint le niveau minimum nécessaire à une gestion économiquement efficiente de ces catégories. Le conseil d'administration de la société procédera donc au rachat obligatoire des actions des catégories (les «**actions**») à la date de résiliation.

Aucune autre demande de souscription d'actions des catégories ne sera acceptée à compter de la date du présent avis.

Les rachats d'actions du compartiment seront cependant autorisés jusqu'au 24 novembre 2017 à 15h00 (HEC).

Les actions seront rachetées d'office à la valeur nette d'inventaire par action calculée à la date de résiliation. Le paiement du produit résultant du rachat obligatoire s'effectuera au plus tard le 4 décembre 2017 dans la monnaie correspondante des catégories d'actions.

Sous réserve de conditions pertinentes, l'ajustement de la valeur nette d'inventaire (single swing pricing) sera appliqué conformément aux dispositions du prospectus.

Des provisions ont été constituées pour tous les débits restants dus et pour ceux issus de la liquidation des catégories.

Les actionnaires sont informés que la liquidation des catégories peut avoir des conséquences fiscales et qu'ils doivent consulter leur propre conseiller fiscal en cas de doute quant à leur situation fiscale.

2. Les actionnaires de CS Investment Funds 2 – **Credit Suisse (Lux) Europe Equity Absolute Return Fund** (désigné par le «**compartiment**» aux fins du présent point) sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société d'abaisser les montants de participation minimale pour les catégories d'actions «SA», «SAH», «SB», et «SBH» du

compartiment de EUR/CHF/USD **500 000** à EUR/CHF/USD **zéro** à compter de la date de la présente publication.

Les actionnaires doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus de la société, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que les statuts, au siège social de la société, conformément aux dispositions du prospectus.

Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 23 novembre 2017

Le conseil d'administration